

SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE le MERCREDI HUIT FEVRIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune d'ORANGE, légalement convoqué le 2 février 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances, en session du mois de **FEVRIER**

Sous la présidence de **M. Jacques BOMPARD, Maire,**

Nombre de membres :

ETAIENT PRESENTS :

• **En exercice : 35**

Mme LORHO, M. PASERO, Mme GALMARD, M. VIVIEN, Mme RAVE, M. TESTANIERE, Mme MAIMONE, Mme ADIASSE, M. SABON, **Adjoints**

• **Présents : 28**

Mme RUZE, M. BEGUELIN, Mme ARNAUD-PERVEYRIE, M. TONDEUR, M. AIGROT, Mme STEINMETZ-ROCHE, M. NOGUES, Mme MARTIN, M. CADENE, M. MARQUOT, Mme BESSARD, M. EICKMAYER, M. GATEL, Mme HAUTANT, M. TURC, Mme ARSAC, M. VIELFAURE, Mme BRUEY, **Conseillers Municipaux.**

• **Votant : 34**

Absents excusés :

M. Claude BOURGEOIS	qui donne pouvoir à	M. Jean-Pierre PASERO
Mme Chantal GRABNER	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Thérèse GALMARD
Mlle Muriel BOUDIER	qui donne pouvoir à	Mme Angèle MAIMONE
Mme Danièle AUBERTIN	qui donne pouvoir à	M. Xavier MARQUOT
M. Hervé GENDRON	qui donne pouvoir à	Monsieur le Maire
Mme Sandy TRAMIER	qui donne pouvoir à	Mme Marie-France LORHO

Absent

M. Jacques PAVET

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Chris BESSARD est nommée secrétaire de séance.



LOCATION DU HALL DES EXPOSITIONS – REGIE DE RECETTES "BATIMENTS COMMUNAUX" – MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION ET REVISION TARIFAIRE

Par délibération en date du 12 novembre 2008, puis par arrêté en date du 17 mai 2010, la location du Hall des Expositions a fait l'objet de révisions tarifaires.

Après sa rénovation en 2011, il offre désormais de nouvelles possibilités.

Les modalités d'utilisation ont donc été actualisées.

Afin de mettre en place de nouveaux tarifs et d'harmoniser les conditions de location entre les différents bâtiments communaux, il est proposé d'adopter pour le Hall des Expositions la grille tarifaire telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- 1°) **APPROUVE** les nouveaux tarifs – Régie de Recettes "Bâtiments Communaux" – relatifs à la location du Hall des Expositions tels que présentés dans le tableau ci-joint ;
- 2°) **PRECISE** que la présente grille tarifaire entrera en vigueur à compter du 20 février 2012 .
- 3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

6	ABSTENTIONS
	VOIX CONTRE
28	VOIX POUR
	A L'UNANIMITE

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

D.SABON

- D.P.S du 8 février 2012

Jour info

J.C.F.

HALL DES EXPOSITIONS

DESIGNATION RECETTES	TARIFS
Manifestations organisées ou co-organisées par la ville	Gratuit
Associations locales à but non lucratif et Etablissements Scolaires orangeois	1 gratuité par année civile
Comités d'Entreprise, Organismes Publics Locaux Associations locales à but et à manifestations non lucratifs (à partir de la 2 ^{ème} location)	200 €
Associations, Comités d'Entreprise, Organismes Publics et privés non Locaux	600 €
Associations, Comités d'Entreprise, Organismes Publics et privés locaux pour spectacle, exposition, salon, congrès 1^{er} étage ou Grand Hall 1 ^{er} Jour Jours suivants Totalité du hall par jour	1 000 € 800 € 1 500 €
Associations, Comités d'Entreprise, Organismes Publics et privés non locaux pour spectacle, exposition, salon, congrès 1^{er} étage 1 ^{er} Jour Jours suivants R.D.C. (Grand hall) 1er Jour Jours suivants Totalité du Hall par jour	1 500 € 1 000 € 1 700 € 1 200 € 2 100 €

.../...

DESIGNATION RECETTES	TARIFS
<u>Evénements Familiaux pour les orangeois</u>	
1^{er} étage	1 000 €
R.D.C. (Grand hall)	1 500 €
Location Aire	
Associations à but non lucratif par jour	500 €
Associations à but lucratif ou privés par jour	1 200 €
Frais de prestation son et lumière avec présence d'un sonorisateur	800 €
Arrhes	150 €
Dépôt de garantie	1 500 €